

2008/8826 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 24 100 € A
L'ASSOCIATION ECONHOME POUR L'EPICERIE SOCIALE
DU 9E ARRONDISSEMENT (DIRECTION DE L'ECONOMIE
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les "épiceries sociales et solidaires" ont été créées dans les années 1990 pour compléter les dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui touchent près de 7 millions de Français.

Elles permettent à des publics fragilisés, envoyés sur prescription par les acteurs sociaux (services de la Ville, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général...), d'avoir accès à des denrées à un prix adapté à leurs faibles budgets.

Le public bénéficiaire trouve dans l'épicerie sociale et solidaire tous les produits de base (alimentaire, entretien, hygiène) à un prix inférieur au marché classique, lui permettant de se nourrir dans des conditions acceptables.

Compte tenu du lien étroit entre santé et alimentation, mis en évidence dans de nombreuses études, il est important que cet aspect soit considéré particulièrement pour les personnes fragilisées, qui ont tendance à se nourrir de manière très déséquilibrée, entraînant des complications de santé.

Cependant, les épiceries sociales et solidaires ne sont pas uniquement des espaces de vente. Elles sont également des lieux d'écoute, d'orientation et d'accompagnement.

En effet, les bénéficiaires sont tous dans des situations financières difficiles auxquelles s'ajoutent souvent des problèmes familiaux et/ou professionnels.

Dans ces situations d'exclusions, une relation fondée sur l'accompagnement et l'autonomie maintient un meilleur lien social que l'assistanat. Elle permet au bénéficiaire de s'interroger sur sa manière de s'alimenter, de gérer son budget et de s'inscrire dans un tissu social bénéfique au maintien ou au développement de son insertion.

L'Association Econhome, installée dans le 9^e arrondissement a pour principaux objectifs :

- de fournir une aide alimentaire temporaire à plus de 200 personnes en difficultés, dans une démarche d'autonomie et de dignité ;

- d'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, nutrition.

L'Association l'Econhome propose de suivre 200 personnes la première année et sollicite la Ville de Lyon pour assurer le fonctionnement de l'épicerie.

La délégation à l'économie sociale et solidaire soutient depuis plusieurs années les démarches d'épiceries sociales et solidaires (Eau de Robec dans le 1^{er} arrondissement) et considère qu'elles contribuent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sur un territoire ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de 24 100 € est allouée à l'Association Econhome sise 5, rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9^e pour son fonctionnement.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Econhome est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense de 24 100 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme : ESS03 ; opération : ESSAUTO2 ; ligne de crédit : 14651 ; nature comptable : 6574 ; fonction : 94 après transfert de :

- 5 600 €, programme : EMPLPERENN ; opération : ENVINS ; ligne de crédit : 18158 ; nature comptable : 6574 ; fonction : 90 ;

- 8 500 €, programme : RELATPUB ; ligne de crédit : 1451 ; nature comptable : 6574 ; fonction : 020 ; chapitre : 011 ;

- 10 000 €, de l'enveloppe : FIAS ; programme : ASSOC ; ligne de crédit : 7242 ; nature comptable : 6574 ; fonction : 523.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

G. GOUZOU-TESTUD